

Registre des délibérations - Délibération n° 02 : 07/12/2016

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRO ÉCOLOGIQUES AU SEIN DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE CAMARGUE ET DES ALPILLES : CANDIDATURE AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le sept décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel,

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Patrick Pac
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphath, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Clanfarani



► **Le Conseil de Parc était représenté par 14 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	21

Vote (voix)		
Pour	Contre	Abstention
45	0	8

Date de convocation 26/09/2016 RC – 602- 603
--



Délibération n° 02 : 07/12/2016

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRO ÉCOLOGIQUES AU SEIN DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE CAMARGUE ET DES ALPILLES : CANDIDATURE AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

Le développement des pratiques agro écologiques nécessite plusieurs leviers d'action. Le premier est l'incitation financière. Le PNR de Camargue œuvre en ce sens via la définition du PAEC et la mise en place des MAEC sur son territoire.

Le second levier complémentaire est celui de l'animation que le PNR expérimente à travers la mise en œuvre de diverses actions et notamment la réalisation de la démarche des « savoirs écologiques paysans » aboutissant au recueil des pratiques exemplaires et à des échanges entre agriculteurs pour mieux les essayer.

Le développement de ces pratiques recouvre de nombreux enjeux pour les exploitations : limitation des intrants et donc de leur coût pour l'exploitant, recherche de solutions adaptées aux pratiques agricoles et rentables économiquement.

Si de réels résultats sont démontrés et demeurent très intéressants, il est encore nécessaire de les faire connaître auprès des agriculteurs et d'accompagner à leurs mises en œuvre concrètes.

Pour cela, les Parcs des Alpilles et de Camargue, qui partagent les mêmes ambitions, proposent une mission d'accompagnement commune aux deux territoires pour solliciter des crédits auprès du programme LEADER du Pays d'Arles afin de financer les différents postes de dépenses du projet :

- des frais d'animation
- des outils de communication
- des frais associés à la mobilisation d'expert techniques.

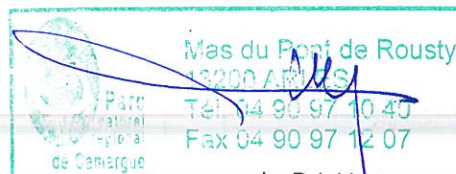
Concrètement, par un renfort technique, il s'agira d'animer la mise en œuvre des MAEC sur le territoire des deux Parcs, d'accompagner des pratiques agro environnementales dans toutes les filières, d'appuyer des projets agricoles alternatifs, d'organiser des échanges et visites de sites entre agriculteurs, de produire une plaquette de valorisation de ces pratiques.

Le démarrage du projet est envisagé pour mars 2017 pour une durée d'un an et sera éventuellement prolongé par la réponse à l'appel à projet FEADER relatif au soutien aux actions de démonstration et d'information dans le domaine de l'agriculture. Le montant du projet, porté par le PNR des Alpilles chef de file, est estimé à 53 000 € avec 90 % d'aide publique du LEADER, comme validé par le comité de programmation du 17 octobre 2016. Les 10 % d'autofinancement étant à partager entre les deux Parcs (soit 2650 € chacun).

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées, l'assemblée délibérante :

- Valide le principe de ce dossier et la demande de financement dans le cadre du programme LEADER du Pays d'Arles qui a déjà formulé un avis favorable d'opportunité ;
- Autorise le Président à signer tout acte permettant la mise en œuvre du projet en coopération avec le Parc naturel régional des Alpilles.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **15 DEC. 2016**
Et de l'affichage effectué le **20 DEC. 2016**

